



INFORMATIONS MUNICIPALES

Février 2026



Elections municipales - 15 et 22 mars



Changement de mode de scrutin pour les élections municipales de 2026 pour les communes de moins de 1000 habitants :

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Le panachage était autorisé, il était possible de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Les 15 et 22 mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité.

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans toutes les communes :

- Scrutin de liste paritaire proportionnel
- Les listes doivent respecter l'alternance femme / homme
- Il n'est plus possible de les modifier lors du vote
- Des exceptions existent pour les communes de moins de 1 000 habitants (+/- 2 candidats). Pour Fontanès, où 15 postes sont à pourvoir, les listes peuvent avoir au minimum 13 candidats et au maximum 17.

Rappel pour voter : une pièce d'identité en cours de validité* et la carte d'électeur sont conseillées.

(*carte nationale d'identité, passeport, carte vitale avec photo, carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, carte de famille nombreuse avec photo, permis de conduire, permis de chasser avec photo).

A Fontanès, le bureau de vote sera installé à la salle du conseil municipal et ouvert de 8h à 18h.



Arrivée de Pascal Mounier

En remplacement de Noah Bouchut, Pascal Mounier a rejoint l'équipe d'entretien des espaces publics le 2 février dernier. Il a 57 ans, il est père de deux enfants et habite à Aveizieux. Son expérience sera précieuse et complémentaire à celle de Maxime Dumas. Souhaitons-lui la bienvenue, vous aurez sans doute l'occasion de le croiser dans le village !



Recrutement d'un(e) directeur(trice) des services périscolaires



Delphine Vargas, directrice des services périscolaires, devrait prochainement remplacer Danièle Poulat au poste d'ATSEM, en classe maternelle. Ce poste de direction de services sera alors vacant, nécessitant un nouveau recrutement.

Pour tout complément d'information et/ou pour postuler :

- contacter la mairie au 04 77 20 87 08
- envoyer CV et lettre de motivation par mail à accueil@mairie-fontanes.fr ou par courrier à la Mairie, 1 place de la Mairie 42140 FONTANÈS.

La date limite de candidature est le lundi 2 mars 2026.



Horaires mairie

Semaine scolaire

- **Lundi : 9h-12h**
- **Mardi : 15h-18h30**
- **Jeudi et vendredi : 15h-17h**

**HORAIRES
D'OUVERTURE**

Le tri de nos déchets :



des nouveautés



Mise en place d'un composteur partagé :

Le 17 février, un composteur pour déchets fermentescibles a été installé rue du Plâtre, à côté du bac à verre, à destination des foyers qui ne disposent pas de solution de compostage individuel (appartement ou maison de ville sans espace extérieur).

Du lundi 23 février au vendredi 13 mars 2026, des agents de sensibilisation de l'entreprise Voix Publique rendront visite aux habitants afin de leur remettre :

- des informations et consignes orales sur le fonctionnement du composteur et le tri des déchets alimentaires ;
- un bio-seau ;
- un flyer rappelant les consignes de tri.

Des bio-seaux et flyers seront également livrés en mairie pour les familles du village n'ayant pas pu être rencontrées lors du passage des agents.

Évolution vers les bacs individuels

Depuis quelques semaines, des agents de la Métropole circulent dans toute la commune afin d'expliquer et définir les modalités de passage aux bacs individuels. Il apparaît que certaines informations erronées aient été données.

Ces containers seront distribués à tous les foyers dont le ramassage des déchets se fait à la porte ou à proximité. Tous les foyers ne disposeront donc pas de containers, notamment ceux bénéficiant d'un point local de regroupement ou ne pouvant pas stocker des containers individuels.

Comme partout ailleurs, la métropole ne distribuera plus de sac.



Réglementation relative au brûlage à l'air libre et à l'usage du feu

L'arrêté préfectoral DT-24-0100 du 18 mars 2024 actualise le cadre réglementaire relatif à l'usage du feu dans le département, en abrogeant et remplaçant les arrêtés du 8 mars 1974 et du 11 juillet 1984.

https://www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/14403/107359/file/AP_24_100.pdf%20



Cette nouvelle réglementation répond à un double objectif : renforcer la prévention des incendies de végétation et prendre en compte les enjeux de qualité de l'air, notamment liés aux pratiques de brûlage à l'air libre.

L'arrêté est structuré en deux parties :

- Le brûlage à l'air libre des végétaux issus des activités agricoles, forestières ou d'entretien des espaces
- L'emploi du feu et l'encadrement des activités susceptibles de provoquer des départs d'incendies.

Il s'inscrit dans une démarche de sécurité civile et de protection de la santé publique, en cohérence avec les évolutions du contexte climatique, environnemental et réglementaire.

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux dans le département de la Loire

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit en tout temps sur l'ensemble du département de la Loire en application des dispositions du Code de l'environnement par l'arrêté DT-24-0100 du 18 mars 2024. L'incinération des déchets professionnels par les entreprises d'espaces verts et paysagistes est également interdite. La destruction de ces déchets végétaux, individuels ou collectifs, à l'aide d'incinérateurs ou de tous autres dispositifs équivalents est également interdite en dehors des installations autorisées au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'interdiction s'applique à la fois aux particuliers, aux collectivités, aux professionnels, aux agriculteurs, aux forestiers et y compris aux paysagistes.

Sont définis comme déchets verts, les végétaux coupés ou sur pieds, quelle que soit leur teneur en humidité.

L'arrêté prévoit cinq motifs pouvant faire l'objet d'une dérogation à l'interdiction de brûlage à l'air libre des végétaux. Ces dérogations sont délivrées par le Préfet, sur la base d'instructions réalisées par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Loire :

- raisons sanitaires ;
- lutte contre des espèces exotiques envahissantes (EEE) ;
- élimination d'espèces végétales nuisibles à la santé humaine ;
- application des obligations légales de débroussaillage (OLD), en cas de contraintes particulières d'accessibilité ;
- situations exceptionnelles dûment justifiées.

Plaquette - brûlage DDT42 :

https://www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/14814/110342/file/20240404_Plaquette_brulage_air_libre2.pdf



Campagne de piégeage des frelons asiatiques

Le frelon asiatique (ou frelon à pattes jaunes) est classé Espèce Exotique Envahissante (EEE) en raison des dangers qu'il provoque sur les populations d'abeilles domestiques mais aussi en raison de sa prédation sur les autres insectes sauvages autochtones.

Le cycle biologique du frelon asiatique comprend des étapes qui permettent de comprendre la dynamique annuelle de la population :

Janvier/février : les reines fécondées qui ont survécu à l'hiver, réapparaissent et entament un nouveau cycle.

Mars/avril : la reine fondatrice (seule) construit un petit nid (nid primaire de 15 à 20 cm de diamètre) à quelques mètres de hauteur, souvent moins de 4 m (rebord d'un toit, divers abris ou ruchettes vides, troncs d'arbres). Il contient quelques cellules qui donneront les premières ouvrières.

Mai/juin : les colonies migrent généralement vers des lieux plus élevés, souvent à plus de 10 m dans un arbre. Elles y construisent un nouveau nid beaucoup plus important (nid secondaire de 40 et 80 cm de diamètre).

Juillet/août/septembre/octobre : le nid se développe, et selon sa taille, il peut contenir de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'individus. C'est l'époque du grand danger pour les insectes pollinisateurs dont les abeilles domestiques, la colonie a besoin de beaucoup de protéines pour nourrir les larves. En fin d'été, la reine pond des mâles qui viendront féconder la nouvelle génération de reines.

Octobre : les reines sont fécondées par les mâles.

Novembre : les reines fécondées partent hiverner seules voire à deux ou trois. Les mâles et les ouvrières ne survivront pas à l'hiver. Les reines supportent des températures de -15° sans difficulté.

En décembre, quelques rares nids peuvent demeurer actifs. On y trouve parfois, au début du printemps, quelques femelles qui sont restées bloquées par l'arrivée du froid, incapables de fonder une colonie car non fécondées. Les nids vides ne sont jamais réutilisés. 90 % des fondatrices meurent en hiver.

Piégeage des fondatrices :

De février à mai, des pièges peuvent être installés pour capturer les reines avant qu'elles ne construisent leurs nids.

Signalement et destruction :

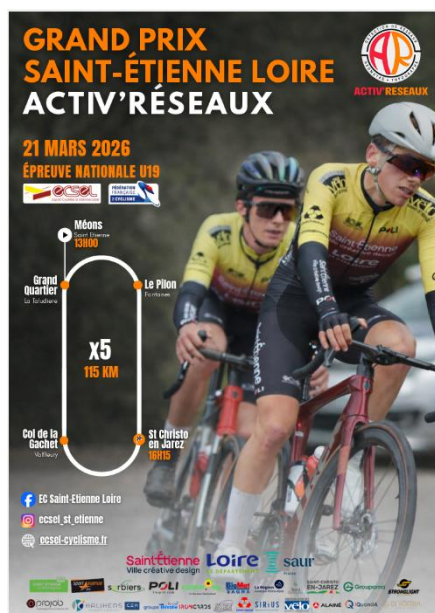
Par arrêté préfectoral n°DT-24-0314 du 6 août 2024, toute personne constatant la présence d'un nid de frelons asiatiques doit en informer sans délai la FRGDS-AURA : <https://www.frelonsasiatiques.fr/frelon-asiatique/> ou, à défaut, la mairie.

Sa destruction sera réalisée par un professionnel formé et agréé. **L'entreprise Tommy Nids, installée à Fontanès, peut assurer cette prestation : 06.74.86.23.43.** Le frelon asiatique peut devenir agressif s'il se sent menacé, rendant toute intervention non professionnelle extrêmement dangereuse. Le coût de la destruction est à la charge du propriétaire de la parcelle sur laquelle le nid est installé.





Grand prix Cycliste de Saint-Etienne Loire



Cette année, le Grand Prix Cycliste de Saint-Etienne Loire, organisé par l'ECSEL, aura lieu le samedi 21 mars.

Après un départ fictif du parc des sports de Méons à 13h30 et un départ réel à 13h50 du Grand Quartier, les coureurs effectueront le circuit suivant cinq fois :

Grand Quartier – col de La Gachet – Saint-Christo-en-Jarez – Laurisse – Le Pilon – Sorbiers Grand Quartier. L'arrivée se fera à Saint-Christo-en-Jarez au 6^{ème} passage.

La circulation sera admise dans le sens de la course, bloquée pendant le passage des coureurs et interdite dans le sens contraire durant toute la course.

La circulation sera donc perturbée de 13h50 à 16h50.

Des signaleurs bénévoles seront postés sur les différents carrefours du parcours afin d'assurer la sécurité des coureurs. Merci de

respecter leurs instructions afin de permettre un bon déroulement de cette course cycliste. L'équipe de signaleurs recrute des bénévoles pour gérer la circulation de cette après-midi sportive. Pour cela, contacter Sébastien Kieffer, référent sur la commune, au 06.03.91.30.29.



Aide aux aidants



Vous accompagnez à domicile un proche âgé en perte d'autonomie et/ou avec des troubles cognitifs, venez rencontrer d'autres personnes et échanger autour d'un café **le lundi 27 avril de 14h à 15h30 à la Maison du Plâtre**, en présence de Marion Provera, psychologue et Alexandra Prudhomme, professionnelle de santé formée à l'accompagnement des aidants.

Places limitées : Inscription par téléphone au 07.50.56.60.56 ou par mail aidoaidants@ehpadsaintheand.fr



Maison d'assistante maternelle



La MAM « les p'tites comptines » de Fontanès, recherche une assistante maternelle pour intégrer son équipe. Ludivine et Nadine souhaitent partager avec une troisième professionnelle, un lieu parfaitement adapté à l'activité d'accueil de jeunes enfants.

Si vous êtes motivée, dynamique, bienveillante, sérieuse, prête à travailler en équipe et vous investir pleinement dans la vie de la structure, vous pouvez adresser votre candidature à :

mamdefontanes@gmail.com



Du côté des associations

Comité des fêtes

Le concours de coinche 2025-2026 se terminera le vendredi 27 mars par une soirée de clôture conviviale. Pour rappel, tous les joueurs peuvent s'inscrire gratuitement. Cette soirée est également ouverte à tous sur inscription avant le 10 mars par SMS au 06 95 64 16 46 (Colin Relave) et pour la somme de 10 € (qui sera réglée le jour de la soirée). Le nombre de participants sera limité par la capacité de la salle. Au menu lasagnes, salade verte, fromage/yaourts tarte et bonne ambiance garantie !

La marche des Crêts 2026 aura lieu le dimanche 3 mai. Nous avons besoin de bénévoles les jours précédents pour baliser les circuits, le jour-même pour gérer les parkings, les inscriptions des marcheurs, l'organisation et le service des ravitaillements et du repas. N'hésitez pas à vous signaler si vous souhaitez apporter votre aide (auprès de Sandrine Dupeyron au 06 95 15 40 84).
Merci à tous !

Le banquet des classes en 6 et des demi-décades aura lieu le samedi 3 octobre 2026. Cette manifestation rassemble les personnes nées les années en 6 et en 1 de tous les âges qui habitent à Fontanès ou y ont habité. Cet événement est géré par les classards et un petit groupe a débuté l'organisation. Le Comité des fêtes a un rôle de facilitateur pour la gestion financière. Il n'est pas toujours facile de n'oublier personne dans la distribution des invitations qui se fera au printemps et de retrouver les adresses de chacun. Si vous êtes concerné et intéressé par cette journée festive n'hésitez pas à vous manifester par mail comitedesfetes.fontanes@gmail.com ou par sms/appel au 06 95 15 40 84 (Sandrine Dupeyron).

MJC :

Mercredi 25 mars à 20h30 à la Maison du Plâtre : Assemblée générale de la MJC.

Un an après le changement de statuts et le passage à un fonctionnement collégial, la MJC vous invite à son AG afin de faire le bilan des activités et le rapport moral et financier de l'année écoulée. Grâce à la mise en place des commissions et à l'investissement des personnes qui les ont rejointes, la MJC a trouvé un second souffle et une nouvelle dynamique. La nouvelle organisation a permis de mieux répartir les tâches et d'avoir plus de souplesse dans les modalités d'engagement et de travail.

Cependant, pas le temps de se reposer sur ses lauriers car plusieurs membres de l'équipe arrivent en fin de mandat. Nous recherchons donc de nouveaux bénévoles pour rejoindre les commissions et également pour rejoindre le Conseil d'Administration.

Envie de rejoindre une équipe dynamique et motivée ? Contactez-nous !

Dimanche 29 mars à partir de 12h à la Maison du Plâtre : Repas partagé avec Fonta'liens.

Depuis 2024, une dizaine d'adhérents de la MJC de Fontanès se retrouve périodiquement pour réfléchir à des échanges entre notre village et des habitants d'un autre village en France ou en Europe, pour tisser des liens et partager... Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous avez des contacts avec qui nous pourrions créer un partenariat ? N'hésitez pas à nous contacter !

Après le succès du premier événement organisé mi-mars 2025 autour d'une soirée interculturelle, où chacun a pu partager des spécialités de son pays, de sa région d'origine ou de sa cuisine, le petit groupe de bénévoles vous propose un nouvel événement le dimanche 29 mars 2026 midi à la Maison du Plâtre.

Cette année, l'objectif est d'échanger avec les Fontaniots sur l'histoire de leur rue, de leur hameau grâce à des animations et un quiz préparés par les bénévoles. Une belle occasion de tisser des liens entre de nouveaux habitants et des Fontaniots qui vivent dans la commune depuis longtemps (voire depuis toujours). Autour de quelques plats et boissons partagés, chacun aura l'occasion d'échanger ou de découvrir notre village dans la bonne humeur. Venez nombreux !

Mercredi 15 avril à 15h au château : la chasse aux œufs fait son grand retour ! Après une chasse effrénée, les enfants pourront partager un goûter et déguster des chocolats bien mérités. Afin de nous permettre d'organiser au mieux cette activité, l'inscription est obligatoire avant le 8 avril par mail à contact@mjcfontanes.org. Une participation de 2€ par enfant pour les adhérents ou 4€ pour les non-adhérents doit être réglée au moment de l'inscription. Vous pouvez déposer un chèque dans la boîte aux lettres de la MJC ou régler directement auprès de Marilyne Grange. Nous comptons sur votre présence !

Dimanche 19 avril de 10h à 12h au LARJ : nouvelle édition du Répare Café avec le retour du Troc Graines. Apprentis bricoleurs et jardiniers pourront se retrouver autour d'un café pour échanger trucs et astuces, ainsi que leurs meilleures graines !

Dimanche 26 avril à 17h : Concert anniversaire de Silensol.

Les choristes de Silensol et Neringa, leur cheffe de chœur, préparent activement leur prochain concert. Cette année la chorale fête ses 30 ans d'existence et vous invite à partager cet événement à l'occasion d'un concert qui sera accompagné de quelques surprises à l'église de Fontanès.

APE

Nous organisons notre traditionnelle vente de chocolats de Pâques pour les élèves de l'école, leurs parents ainsi que leurs familles. Ils sont confectionnés par la chocolaterie Gaucher. La livraison sera effectuée le 3 avril juste avant les vacances de Pâques. Pour les modalités de commande, un flyer sera remis aux élèves.

Le spectacle de musique, élaboré par Neringa et l'ensemble des élèves des écoles de Fontanès et de la Gimond, aura lieu le jeudi 28 mai 2026. Les Associations des Parents d'Elèves des deux écoles se réuniront pour proposer des planches apéritives afin de terminer la soirée dans la convivialité.

Bibliothèque

Après presque deux ans installée dans les salles paroissiales, il est temps pour la bibliothèque de réintégrer ses locaux.

Le déménagement dans un autre lieu a permis aux bénévoles de prendre conscience de la nécessité de réaménager le local de la bibliothèque, afin de le rendre plus attractif et confortable avec un mobilier plus moderne.

La Mairie les a associés aux réflexions sur ce nouvel aménagement, tant sur la création des espaces que sur le choix du nouveau mobilier.

Les travaux seront terminés fin mars, pour une réouverture prévue le dimanche 12 avril 2026.

Afin d'organiser le déménagement et le transfert des livres dans les nouveaux locaux, la bibliothèque sera fermée le dimanche 5 avril.

Comité foire

L'organisation de la Foire du 11 novembre représente aujourd'hui une logistique importante. Afin de continuer à faire vivre cet événement incontournable du village, le comité foire a repensé son fonctionnement autour de 5 pôles, chacun dédié à des missions spécifiques.

■ PÔLE 1 — LOGISTIQUE, IMPLANTATION & TECHNIQUE Responsable : Sébastien KIEFFER – 06.03.91.30.29 Missions : • Réservation des chapiteaux • Organisation des espaces (château, école, buvette village) • Installation des tables, bancs et stands • Coordination du montage et démontage • Gestion électricité et chauffage • Organisation sono et fanfare • Présence technique le jour J	■ PÔLE 2 — CONTACT PARTICIPANTS Responsable : Missions : • Recherche de producteurs, artisans et forains • Gestion et suivi des inscriptions • Attribution des emplacements et matériel • Mise à jour du listing des participants • Transmission des informations logistiques	■ PÔLE 4 — FINANCES, ADMINISTRATIF & AUTORISATIONS Responsable : Jérémy CHEZEAU – 06.50.24.24.43 Missions : • Démarches administratives (assurances, SACEM, débit de boissons) • Gestion des caisses et paiements • Organisation du planning des bénévoles • Impression des documents nécessaires • Répartition des bénéfices entre associations
	■ PÔLE 3 — COMMUNICATION Responsable : Marilyne GRANGE – 06.09.80.39.59 Missions : • Création et diffusion des supports de communication • Recherche de sponsors (sacs à pain) • Mise en place des banderoles • Relations presse et radio • Communication réseaux sociaux et Illiwap • Distribution des affiches et décoration du village	■ PÔLE 5 — RESTAURATION Responsable : Stanislas GRANGE – 06.05.32.52.96 Missions : • Organisation de la soupe aux choux • Gestion des buvettes • Organisation burgers et crêpes • Gestion du matériel et des stocks • Coordination du service le jour J

Des responsables sont déjà identifiés sauf pour un pôle, mais nous avons aussi besoin de personnes pour renforcer les équipes.

Si vous souhaitez participer à l'organisation et rejoindre l'un des pôles, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du responsable concerné.

Prochaine réunion : mercredi 20 mai à 20h30 à la Maison du Plâtre

La Foire est l'affaire de tous : on compte sur vous !

AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Février			
Vendredi 27 février	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Mars			
Samedi 14 mars	Cinéma	MJC	Le Foyer
Dimanche 15 mars	Repas caritatif	BAB UL MUSSARAT	Maison du Plâtre
Dimanche 15 mars	1 ^{er} tour élections municipales	Municipalité	Mairie
Samedi 21 mars	Banquet chevreuil	ACCA	Maison du Plâtre
Samedi 21 mars	Grand prix cycliste de Saint-Etienne Loire	ECSEL	
Dimanche 22 mars	Théâtre	Le Foyer	Le Foyer
Dimanche 22 mars	2 ^{ème} tour élections municipales	Municipalité	Mairie
Mercredi 25 mars	Assemblée générale	MJC	Maison du Plâtre
Vendredi 27 mars	Finale du concours de coinche	Comité des fêtes	Maison du Plâtre
Les 27 28 et 29 mars	Théâtre	Le Foyer	Le Foyer
Samedi 28 mars	Cinéma	MJC	Le Foyer
Dimanche 29 mars	Repas Fonta'liens	MJC	Maison du Plâtre
Avril			
Vendredi 3 avril	Vente de chocolats	APE	Cours de l'école
Les 10 11 et 12 avril	Théâtre	Le Foyer	Le Foyer
Mercredi 15 avril	Chasse aux œufs	MJC	Parc du château
Dimanche 19 avril	Répare café et troc graines	MJC	Maison du Plâtre
Samedi 25 avril	Cinéma	MJC	Le Foyer
Dimanche 26 avril	Concert anniversaire Silensol	MJC	Eglise
Mai			
Dimanche 3 mai	Marche des Crêts	Inter associations	Maison du Plâtre
Samedi 9 mai	Cinéma	MJC	Le Foyer
Samedi 23 mai	Cinéma	MJC	Le Foyer
Jeudi 28 mai	Spectacle de musique	APE	Maison du Plâtre

Retrouvez cette feuille d'informations municipales enrichie de photos et d'illustrations sur le site internet de la commune.

